



Bilan 2021 et perspectives



Pour la deuxième année consécutive nous avons été contraints de renoncer à la présentation publique des vœux suite à l'interdiction posée par le gouvernement afin de limiter la diffusion du variant omicron.

C'est de nouveau un moment de convivialité et d'échange apprécié et attendu par de nombreux Camonois qui a dû être annulé.

C'est aussi un moment d'information sur la vie de la commune dans lequel je présentais les principales réalisations de l'année écoulée, ainsi que la situation financière de notre commune.

Je profite donc de ce premier bulletin de l'année pour vous dresser en quelques lignes et chiffres les éléments marquants de nos interventions et équipements réalisés en 2021 et les perspectives pour l'année 2022.

FINANCES : la crise sanitaire et son lot de restrictions a eu un impact sur les recettes des services. Les dotations de l'Etat continuent inexorablement de fondre comme neige au soleil et pèsent sur les capacités de la commune à développer plus de moyens pour déployer les services et actions que nous imposent par ailleurs ce même état qui nous asphyxie.

Dans ce contexte il est plus que jamais nécessaire de veiller à une bonne maîtrise de nos dépenses de fonctionnement afin de dégager les capacités d'autofinancement minimum nous permettant d'entretenir et d'équiper notre maison commune.

En fonctionnement, nous avons dégagé en 2021 un résultat (autofinancement) de 549 000 €.

En investissement, hors remboursement d'emprunts et opérations d'ordre, nous avons consacré pour près de 1,2 millions d'euros en opérations d'investissement et d'entretien dans nos bâtiments et espaces publics. Les énumérer toutes serait fastidieux, je me contenterais d'en relever les plus significatives :

VOIRIE :

- ◆ Interventions diverses pour un montant de 104 000 €,
- ◆ Plateau ralentisseur rue du stade pour 12 000 €,
- ◆ Pose de caniveaux à grilles rue R. Allou pour 41 669 €,
- ◆ Réfection de l'avenue Gabrielle pour 203 000 €,
- ◆ Eclairage public, programme pluriannuel de passage au LED pour 93 886 €.

ECOLES :

- ◆ Isolation complète de l'école primaire P. Langevin 848 000 € portés financièrement sur deux exercices 2020-2021,
- ◆ Menuiseries isolantes pour l'école maternelle J. Jaurès pour 36 912 €,
- ◆ Création d'une salle de préparation froide au restaurant scolaire pour 62 570 €,
- ◆ Installations d'alarmes PPMS dans les écoles pour 22 000 €,
- ◆ Climatisation du centre de loisirs pour 21 548 €.

CIMETIERE : rénovation du portail et du calvaire pour 10 706 €.

DIVERS :

- ◆ Prime à l'achat de vélos. 20 000€ pour environ une centaine de bénéficiaires sur la commune en complément des aides du département et de la Métropole,
- ◆ Acquisition de terrains et jardins familiaux pour 47 000 €,
- ◆ Petit-Camon : Aire de jeux pour 15 127 €,
- ◆ Véhicule électrique pour les services techniques 22 595 €,
- ◆ Pistolets à impulsion électrique pour la police 8760 €.

Par AMIENS METROPOLE :

- ◆ Stade L. Jovelin : abattage et remplacement par une haie champêtre pour 19 788 €.
Réfection des sanitaires et remise en peinture des anciens vestiaires pour 23 929 €,
- ◆ Tennis : Installation d'un nouveau système de contrôle d'accès pour 16 986 €,
- ◆ Installation d'un éclairage LED – court couvert 24 624 €,
- ◆ Ecole de musique : modernisation de l'éclairage et remplacement des faux plafonds pour 12 946 €,
- ◆ Nymphéa : modernisation de l'éclairage et remplacement des faux plafonds pour 29 974 €,
- ◆ Bus : prolongation de la ligne 7 dans la zone d'activités et augmentation de la fréquence.
Mise en accessibilité PMR et création de quais.

PERSPECTIVES POUR 2022

Sous réserve du vote du budget et en attente de compléments apportés d'ici là, la continuité des orientations portées par l'équipe municipale préfigure les actions suivantes :

ESPACES PUBLICS :

- ◆ Rue P. Vaillant Couturier : réfection et mise aux normes des trottoirs pour 250 000 €
- ◆ Engagement d'un projet de voie verte vélos/piétons rue R. Salengro pour relier la zac de la blanche tache. (157 000 €)
- ◆ Achat d'une nouvelle balayeuse voirie (150 000 €)
- ◆ Eclairage public : Poursuite du programme de déploiement du LED (100 000 €)
- ◆ Réparations diverses voiries (80 000 €)
- ◆ Viabilisation du chemin de la fontaine en vue du programme de logements (278 000 € remboursés par l'opérateur),
- ◆ Vidéo protection : renfort sur certains secteurs et vidéo verbalisation ponctuelle.

ENVIRONNEMENT :

- ◆ Etude de revalorisation du secteur des jardins familiaux chemin des Quélettes. Mission d'assistance d'un paysagiste (63 000 €),
- ◆ BIODIVERSITE : 1^{re} phase d'actions de sauvegarde et restauration de la biodiversité dans les marais sous maîtrise déléguée au conservatoire des espaces naturels. (68 000 €),
- ◆ Rénovation de l'espace Gaston Gambier, cheminement planches, de la halle, de l'aire de jeux.
Ajout d'un FITPARK



URBANISME : révision du PLU dans la perspective de répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat de nouveaux logements et pour accueillir le projet d'un centre culturel qui figure dans la programmation d'investissement d'Amiens-métropole.

ECOLES :

- ◆ Mission d'un architecte pour la construction d'une salle d'évolution sportive. (85 000 €),
- ◆ Climatisation à l'école maternelle P. Langevin (12 000 €),
- ◆ Consolidation du préau de l'école Edmond Marquis (12 000 €),
- ◆ Réfection toiture du restaurant scolaire (26 688 €),
- ◆ Déploiement de purificateurs d'air et de détecteurs de co2 dans les classes. (20 000€).

CIMETIERE :

- ◆ Installation de deux nouveaux colombariums,
- ◆ Reprise de concessions en état d'abandon.

MOBILITE :

- ◆ Reconduction de la prime communale à l'acquisition de vélos (15 000€),
- ◆ Mise aux normes du cheminement piétons dans la première zone d'activité par AMIENS-METROPOLE, ainsi que la réfection de la rue E. Zola et d'un mini giratoire pour réduire la vitesse rue A. Croizat.

MEDIATHEQUE :

- ◆ Réfection de la façade par Amiens Métropole.

Nous rendrons compte au fur et à mesure de l'avancement de ces dossiers dans « Vivre Camon » ainsi que sur les supports numériques de la commune (site, facebook, lettre info). Au-delà de ces investissements matériels, l'équipe Municipale, les services communaux et d'Amiens-métropole ne négligent pas leurs efforts pour animer la vie de la commune dans ses aspects festifs, culturels et sportifs.

*Votre Maire,
Conseiller départemental,
Jean-Claude RENAUX*

Cérémonie du 11 Novembre et 05 décembre



Moins triste que l'année dernière nos deux cérémonies commémoratives ont déplacé de nombreux Camonois avec leurs enfants.

Nouveau propriétaire



Après une arrivée entre deux confinements, M.SAUDEMONT Sébastien a pu enfin réaliser l'inauguration de l'Auberge des Hortillonnages située rue Marius Petit à CAMON.

Ancien responsable chez Buffalo Grill, il se lance dans sa première affaire et espère pouvoir attirer le plus grand nombre de Camonois.



Les spectacles de Noël des écoles maternelles et élémentaires ont eu lieu le mardi 07 et jeudi 09 décembre 2021 salle Louis Aragon. Les écoles élémentaires ont entamé les festivités avec la Compagnie Picaresk, qui leur a joué l'histoire étrange du « Sac du Père-Noël », spécialement adaptée pour cette période avec de la magie, des tours de passe-passe, des chansons et des marionnettes. Puis ce fût au tour des maternelles avec la Compagnie 100 mobiles qui a présenté « Contes d'hiver », un spectacle familial où toutes les facettes du livre sont exploitées. Ici, le conte est lu, joué, manipulé. Par le biais du jeu, les artistes abordent les notions de l'affirmation de soi et du vivre ensemble. Les enfants se sont vu offrir pour finir des friandises par la Municipalité. Petits et grands étaient ravis de cette parenthèse enchantée.

Le manège présent du 18 au 27 décembre sur la place a donné le tournis aux parents.

Le CCAS a distribué le 13 et 14 décembre, 957 colis aux personnes âgées et demandeurs d'emploi. Au final, une période bien chargée en dépit des conditions contraignantes.

Noël Solidaire



Après la collecte de piles et de cartouches d'encre, l'école élémentaire Paul Langevin s'est lancée dans une nouvelle action citoyenne : **Noël Solidaire !**

Collecte de jouets par les enfants à destination d'autres enfants.

Les délégués sont heureux de donner à l'association ce qui a été récolté dans leurs classes grâce à la générosité des familles de Camon.



Révision du règlement local de publicité « Avancée de la démarche »

« Après avoir défini les orientations et les objectifs au mois de juin 2021, un projet de Règlement Local de Publicité a été travaillé avec les entreprises concernées et les personnes publiques associées dont les communes voisines. Lors de sa séance du 13 décembre dernier, le Conseil Municipal a arrêté ce projet.

Il est dorénavant entre les mains des personnes publiques associées qui disposent de trois mois pour émettre un avis. Après avoir recueilli l'ensemble de ces avis, vous aurez la possibilité d'émettre à votre tour un avis puisqu'une enquête publique sera lancée. A suivre ... ».

La Poste

La Poste de Camon va prochainement modifier ses horaires d'ouverture et nous fait part d'une diminution de 15% de fréquentation du bureau depuis 2017.

Les types d'opération sont essentiellement du courrier, colis et instances pour 85% et des opérations de retrait pour 5%. Le nombre de clients par jour est passé de 113 en 2013 à 65 en 2019 et 56 en 2020.

Il serait dommageable que ce service aux publics soit sous utilisé avec tous les risques que cela peut présenter. Afin que nous puissions remonter les informations aux services de la Poste, n'hésitez pas à nous communiquer vos suggestions à l'adresse suivante : communication@camon.fr

Dossier Spécial

Pour la bonne gestion et l'utilisation du cimetière, il est obligatoire de procéder à la reprise de certaines concessions. Vous trouverez ci-dessous la liste des reprises des concessions perpétuelles pour l'année 2022. Des plaques seront déposées sur chaque concession et des procès verbaux avec photos seront faits au début et à la fin de chaque procédure. N'hésitez pas à contacter Mme TODONE Marjorie, au service Etat-Civil au 03.22.49.30.11, si vous avez connaissance de la moindre information sur celles-ci. Votre aide est précieuse.

NOM DE LA CONCESSION	EMPLACEMENT	NOM DE LA CONCESSION	EMPLACEMENT
DUCROCQ-ALLONCHERIE	CIM 1 Bande I n°50	VIART	CIM 1 Bande I n°1
SANS NOM	CIM 1 Bande J n°3	SANS NOM	CIM 1 Bande I n°3
SANS NOM	CIM 1 Bande J n°2 BIS	SCRIBOT	CIM 1 Bande I n°4
SANS NOM	CIM 1 Bande J n°10	SANS NOM	CIM 1 Bande I n°5
SANS NOM	CIM 1 Bande J n°11 et 11 BIS	SANS NOM	CIM 1 Bande I n°7
SANS NOM	CIM 1 Bande J n°12	BELLEGUEULE	CIM 1 Bande I n°9 et 9 BIS
SANS NOM	CIM 1 Bande J n°15 BIS	BOURDON	CIM 1 Bande I n°10
SANS NOM	CIM 1 Bande J n°16	DELHOMEL-PLUQUET	CIM 1 Bande I n°11
SANS NOM	CIM 1 Bande J n°17	BROCHET-LAIGLE	CIM 1 Bande I n°14
SANS NOM	CIM 1 Bande J n°17 BIS	DEVAUCHELLE-HARLE-PATOUX	CIM 1 Bande I n°18 et 19
SANS NOM	CIM 1 Bande J n°19	SANS NOM	CIM 1 Bande I n°20
SANS NOM	CIM 1 Bande J n°23	MONIER-DUFLOT	CIM 1 Bande I n°21
SANS NOM	CIM 1 Bande J n°26	DOURLENS-BILLEBAUD	CIM 1 Bande I n°24 et 25
SANS NOM	CIM 1 Bande J n°28	WUISBECQ	CIM 1 Bande I n°32
SANS NOM	CIM 1 Bande J n°33	TRIQUET-QUIGNON	CIM 1 Bande I n°35
SANS NOM	CIM 1 Bande J n°35	COURTOIS	CIM 1 Bande I n°36
SANS NOM	CIM 1 Bande J n°38 et 39	DE SAINT ALDEGONDE	CIM 1 Bande I n°40
SANS NOM	CIM 1 Bande J n°40	DOUCHET-DELAVIER	CIM 1 Bande I n°42
KURTEN	CIM 1 Bande J n°41 et 42	SACHY	CIM 1 Bande I n°44 et 45
DOURLENS-CALIPPE	CIM 1 Bande P n°6	SANS NOM	CIM 1 Bande I n°49



Nous devons dès maintenant préparer la prochaine rentrée scolaire. Conformément à la loi, l'inscription (première rentrée) à l'école **maternelle** ou **élémentaire (CP)** est obligatoire et doit se faire en Mairie. Si vous avez un enfant dans ce cas, voici les modalités :

Cette année, les inscriptions scolaires se dérouleront du **07 au 25 mars 2022** et pourront se faire soit par mail soit sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous et /ou transmettre les pièces justificatives, il faut prendre contact avec Monsieur Vincent JEROME par mail à l'adresse : v.jerome@camon.fr ou par téléphone au **03.22.49.30.08**.

Veillez vous munir des pièces suivantes :

- ◆ Livret de famille,
- ◆ Pièce justificative de domicile (quittance EDF, loyer, eau...),
- ◆ Carnet de santé ou de vaccinations à jour des vaccins obligatoires (diphtérique, tétanos, poliomyélite pour les enfants nés en 2017 et avant et les 11 vaccins obligatoires pour les enfants nés en 2018 et après),
- ◆ Certificat médical pour une première entrée en maternelle (délivré par le médecin traitant ou le médecin de la PMI),
- ◆ Pour un enfant domicilié à l'extérieur de la Commune de CAMON : formulaire de dérogation scolaire rempli avec justificatif (l'imprimé est délivré par la Mairie de la Commune de résidence).

Seuls seront inscrits en maternelle les enfants qui sont nés en 2019.

Les enfants nés en 2020 ayant 2 ans révolus le jour de la rentrée, seront portés sur une liste d'attente et les inscriptions se feront suivant l'évolution des effectifs de chaque niveau au terme d'une réunion (entre les Directrices des Ecoles maternelles et moi-même) qui aura lieu début septembre 2022.

Nouvelles entreprises

Valérie MONGIS
Hypnothérapeute

06 48 71 49 18
80450 CAMON • valeriemongis@orange.fr
www.therapiesalternatives-beauvais.fr

Bougies personnalisées photo, thème, texte au choix.

Flashez et découvrez !

Créa bougies
crea_bougie_
creabougie80@gmail.com
80450 Camon



La ROTISSERIE
© La Rotisserie, Camon, France, 2022. All rights reserved.

En Pratique
687, rue Stéphane Hessel
80450 Camon

Services : Wifi, Privatisation possible, Terrasse, Vente à emporter, Traiteur

Parking gratuit

Ouvert 7/7

Service du déjeuner : de 12h00 à 14h30
Service du dîner : de 19h00 à 22h30

Réserver votre table

LEVELSPORTS
FOURNISSEUR D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Jonathan PETIT
Responsable commercial
(+33) 6 85 24 30 77
contact@levelsports.fr
www.levelsports.fr
@levelsports

Elections

L'élection Présidentielle aura lieu les 10 et 24 avril 2022 et les élections Législatives les 12 et 19 juin 2022. Si vous n'êtes pas encore inscrits ou souhaitez faire votre changement d'adresse, la date limite est fixée au vendredi 4 mars 2022 pour la présidentielle et le vendredi 6 mai 2022 pour les législatives. Nous vous rappelons que pour voter une pièce d'identité est obligatoire.

LIEU DE VOTE		
NOM - PRÉNOMS - ADRESSE DU TITULAIRE		
N° du bureau de vote		
Numéro national d'électeur <small>(à fournir pour donner ou recevoir une procuration)</small>	Date de naissance	N° d'ordre sur la liste
Signature du Maire	Cachet de la Mairie	Signature du titulaire

Procurations :

Pour établir une procuration, le déplacement physique de l'électeur (mandant) devant une autorité habilitée demeure indispensable. Vous devez faire votre demande via un formulaire CERFA papier dans un Commissariat de Police, une Brigade de Gendarmerie, un Consulat, le Tribunal Judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence. Le mandant doit connaître le numéro National d'électeur du mandataire qui figure sur la carte d'électeur. (Voir photo ci-contre).

Votre procuration en 4 étapes

- Effectuez votre demande en ligne et conservez le numéro de référence de dossier
- Rendez-vous en commissariat ou en brigade de gendarmerie pour valider votre procuration, munie de votre numéro de référence et d'une pièce d'identité
- Recevez la confirmation de votre procuration par courriel
- Prévenez la personne à qui vous donnez procuration

Pour gagner du temps, vous pouvez télécharger et imprimer le formulaire CERFA n°14952*03 de demande de vote par procuration sur service-public.fr. Dans tous les cas, vous devez vous munir d'un titre d'identité.

Plus d'infos sur www.service-public.fr

Idées sorties



CIE DU POULAILLER

J'ai débordé ...

À n'en pas douter, Robert est un artiste. Toujours un crayon dans la main, toujours à jeter des couleurs sur le papier. Seulement voilà, il n'a que cinq ans, et parfois les grands ne comprennent pas bien ce qu'il veut représenter. Il se met donc au coloriage. Là, normalement, pas d'embrouille, on voit tout de suite ce que ça représente. Les adultes acquiescent et le félicitent. Par contre, attention : quand on colorie, il ne faut jamais déborder ...

J'ai débordé ... Un spectacle dessiné... Ou comment le petit Robert fut débarqué par la police des coloriage devant le tribunal pour avoir simplement débordé... À suivre...

Spectacle scolaire

Ven. 25 février 2022
Spectacle joué dans les écoles de Camon



PAULINE BORRAS

Okiléle

Quand il est né, Okiléle n'était pas beau. Ses parents, ses frères, sa sœur dirent « Oh, qu'il est laid! » Okiléle pensa que c'était son prénom... et ne comprenait pas pourquoi il gênait partout où il se trouvait. Croyez-vous qu'il se laissa faire? Non, et c'est le début d'une très longue histoire, d'un très beau voyage...

Spectacle scolaire

Ven. 18 mars 2022
Spectacle joué dans les écoles de Camon

Lecture marionnettique

Ven. 18 mars 2022
à la bibliothèque Pierre Garnier de Camon (à 18h)

Lecture de Pauline Borras en compagnie de la marionnette. Variation du spectacle joué dans les écoles.

Ce qu'il faut savoir

Somm'propre

L'opération SOMM'PROPRE se déroulera le Samedi 19 mars 2022 en association avec les chasseurs et le Département. Nous donnons rendez-vous à toutes les personnes le souhaitant à 8h30, Place du Général Leclerc. Les chasubles, gants et sacs vous seront distribués.



Don du sang



52 personnes étaient présentes pour donner leur sang à la dernière collecte du 23 août 2021, 47 poches prélevées et 3 nouveaux donneurs. Plus que jamais les bénévoles comptent sur vous pour le prochain rendez-vous en salle Louis Aragon le mardi 8 février 2022 de 14h00 à 18h30.

Repas des aînés

Suite à la crise sanitaire, le repas des aînés du mois d'avril est malheureusement annulé.



Expression de l'opposition

Tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022. Que peut-on souhaiter pour Camon en 2022? Pourquoi pas l'organisation concrète d'un marché hebdomadaire régulier et attractif, un peu plus de dynamisme dans la vie de la commune, répondre aux enjeux de sécurité de certains quartiers, voici quelques pistes de travail à mener cette année. N'hésitez pas à venir nous faire part de vos idées, soyons tous acteurs de notre ville de demain. #bougeonsCamon.

VIVRE CAMON
Bulletin d'information municipale
Responsable de la publication :
Jean-Claude Renaux
www.camon.fr
Impression IRG
Conception : Com'une Idée
Réalisation : Mairie de Camon

Déjections canines

*Extrait d'un arrêté pris le 1er février 2010



Un arrêté interdisant les déjections canines sur le domaine public communal a été pris. Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement au ramassage de déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique. Des sacs de ramassage sont à disposition à l'accueil de la mairie. Toute infraction aux dispositions de cet arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi (38€ et 100€ en cas de récidive).

Partenariat



Avec la Fondation 30 Millions d'Amis, votre mairie s'engage pour la stérilisation des chats errants.

La Commune de Camon a renouvelé son partenariat avec l'association 30 millions d'amis pour l'identification et la stérilisation des chats errants dits libres. Une nouvelle campagne de capture débute donc dès maintenant pour l'année 2022.

Seuls les chats errants sont amenés chez le vétérinaire pour pose d'une puce et stérilisation. Si votre chat domestique (tatoué ou pucé) est capturé par erreur, la police municipale l'identifiera puisqu'elle dispose du matériel pour cela. Votre animal vous sera alors restitué.

Si par ailleurs, vous êtes dérangés par une colonie de chats libres, vous pouvez faire appel à ce titre à la police municipale au 03.22.09.92.43 afin qu'elle procède à des captures et que la colonie ne se reproduise pas.

Mairie de CAMON
Place du Général Leclerc
BP 20002
80334 CAMON Cedex
Tél. : 03 22 49 30 00
Fax : 03 22 49 30 09
Horaires d'ouverture au public :
Du Lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

